

# Demande de Permis de Construire

*Centrale Photovoltaïque au sol*

Lieu-dit « Les Braudies »

Reconversion d'une ancienne carrière de quartz

**Commune de Saint-Pierre-de-Côle (24800)**

*Janvier 2022*

**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 04 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

Avec la participation de :



## NOMENCLATURE DES DOCUMENTS DU DOSSIER

PRÉAMBULE		Format
	Imprimé de la demande CERFA 13409*08	A3
	KBIS de la société URBA 275	A3
<b>PC1</b>	<b>PLAN DE SITUATION DU TERRAIN</b>	
	PC1.1 – Plans de situation	A3
	PC1.2 – Plan cadastral	A3
<b>PC2</b>	<b>PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS</b>	
	PC2.1 – Plan d'accès au site	A3
	PC2.2 – Plan de masse paysager des installations	A3
	PC2.3 – Plan technique du projet	A0
<b>PC3</b>	<b>PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION</b>	
	PC3.1 – Plans de détail des tables photovoltaïques	A3
	PC3.2 - Coupes d'implantation des panneaux	A0
<b>PC4</b>	<b>NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET</b>	
	PC4 – Notice	A3
<b>PC5</b>	<b>PLAN DES FACADES</b>	
	PC5.1 – Plan de détails du poste de livraison	A3
	PC5.2 – Plan de détails du poste de transformation	A3
	PC5.3 – Plan de détails du local de maintenance	A3
	PC5.4 – Plan de détails de la clôture et du portail	A3
	PC5.5 – Plan de détails des caméras de surveillance	A3
	PC5.6 – Plan et détails de la citerne souple pour sécurité incendie	A3
<b>PC6</b>	<b>DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET</b>	
	PC6 – Perspectives d'insertion	A3

<b>PC7</b>	<b>PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE</b>	
	PC7 – Photographies du terrain dans son environnement proche	A3
<b>PC8</b>	<b>PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN</b>	
	PC8 – Photographies du terrain dans son environnement lointain	A3
<b>PC11</b>	<b>ETUDE D'IMPACT</b>	
	PC11 – Dossier joint en Annexe	A3
<b>PC11 - 2</b>	<b>DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</b>	
	PC11-2 - Dossier joint à l'étude d'impact	A3
<b>PC13</b>	<b>ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES</b>	
	PC13 – Attestation de l'architecte	A3

# PRÉAMBULE

*Imprimé de la demande CERFA 13409\*08*

*KBIS de la société URBA 275*

**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr



**Transmission par voie électronique :**

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

**3 - Le terrain****3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Les Braudies

Localité : SAINT PIERRE DE COLE

Code postal : 2 4 8 0 0

**Références cadastrales<sup>3</sup>** : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 10)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : VOIR PAGE 10

**3.2 - Situation juridique du terrain** (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

**4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement**

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

**4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes) Quel que soit le secteur de la commune**

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - Contenance (nombre d'unités) : \_\_\_\_\_
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - Superficie en m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_
  - Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_
  - Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

**Dans les secteurs protégés**

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>3</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>3</sup> :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>3</sup> :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) : .....

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : .....

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) : .....

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ?

Oui

Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui

Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : .....

Nombre maximal de personnes accueillies : .....

##### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : .....

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) : .....

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui

Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

**5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction****5.1 - Architecte**

Vous avez eu recours à un architecte<sup>4</sup> : Oui  Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : SARL BOUILHOL RAMEL & BERNARD Prénom : .....

Numéro : 582 Voie : ALLEE DE LA SAUVEGARDE

Lieu-dit : ..... Localité : LYON

Code postal : 6 9 0 0 9 BP : ..... Cedex : .....

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : SO2712

Conseil Régional de : 334 RHONE ALPES

Téléphone : 0 4 7 8 8 3 6 1 8 7 ou Télécopie : 0 4 7 8 8 3 6 4 6 2 ou

Adresse électronique : ..... agence.lyon @2br.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>5</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

**5.2 - Nature du projet envisagé**

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Pierre-de-Côle comprenant la réalisation d'un poste de livraison, de 4 postes de transformation et d'un local maintenance.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : .....

<sup>4</sup> Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

<sup>5</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>

### 5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés :   dont individuels :   dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :  
Logement Locatif Social   Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)   Prêt à taux zéro
- Autres financements : .....
- Mode d'utilisation principale des logements :  
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location   
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire   
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : .....
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme   
Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : .....
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : .....
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
1 pièce   2 pièces   3 pièces   4 pièces   5 pièces   6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol   et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

### 5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

.....

### 5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher<sup>7</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>8</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>9</sup> (C)	Surface supprimée <sup>10</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>9</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>11</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )						

<sup>7</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>8</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>9</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

<sup>10</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>11</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**

Surface de plancher<sup>12</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>13</sup>	Sous-destinations <sup>14</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>15</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (C)	Surface supprimée <sup>18</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés		79.64				79.64
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>			<b>79.64</b>				<b>79.64</b>

<sup>12</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>13</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

<sup>14</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

<sup>15</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

<sup>16</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

<sup>17</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

<sup>18</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).



## 8- Informations pour l'application d'une législation connexe

### Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

*(informations complémentaires)*

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.  
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À Montpellier

Le : 11/01/2022

Signature du (des) demandeur(s)

### Dans le cadre d'une saisine par voie papier :

**Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.**

**Vous devrez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

**Pour un permis d'aménager un lotissement :**

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

**Information à remplir sur le professionnel sollicité:**

architecte  paysagiste-concepteur

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ..... BP : ..... Cedex : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....@.....

**Pour les architectes uniquement :**

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : .....

Conseil régional de : .....

## Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  8  8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .5565.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  8  9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1350.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  9  2

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1540.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  9  3

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1980.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  9  4

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2390.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  9  5

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .310.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  9  8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .18060.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  2  9  9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1340.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  0  0

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2595.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  0  2

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1770.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  0  3

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .5950.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  1  2

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .3070.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  1  5

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .3280.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  1  6

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1800.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  1  7

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2525.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  1  8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1715.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  1  9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1920.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  2  0

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .780.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  2  1

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1320.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  2  2

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2100.....

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :** .....

## Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  2  6

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .5105.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  2  7

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2300.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  2  8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .6560.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  2  9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1585.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  0

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1855.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  1

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2540.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  2

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .790.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  3

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .910.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  5

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1885.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  6

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .440.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  7

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2150.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2000.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  3  9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .4280.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  4  0

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1450.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  4  1

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .750.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  4  2

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2960.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  4  3

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2380.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  4  4

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2290.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  4  5

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2450.....

Préfixe :    Section :  B   Numéro :  0  3  4  7

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1980.....

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : .....

## Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  4  8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .3170.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  4  9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1860.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  0

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .2570.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  1

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .695.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  2

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .420.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  3

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .580.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  4

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1590.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  5

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .3970.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  8

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .4050.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  5  9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1445.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  6  0

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .755.....

Préfixe :    Section :  B  Numéro :  0  3  6  1

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .1210.....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : .130 335.....

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1- Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier.

Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

### 2- Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R423-75 à R423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R.423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- A l'adresse suivante : [rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) **ou** [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)
- Ou par courrier (avec une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

A l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2, 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données ;

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

**Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :**

<input type="checkbox"/>	PC10-2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :**

<input checked="" type="checkbox"/>	PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :**

<input checked="" type="checkbox"/>	PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:**

<input type="checkbox"/>	PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :**

<input type="checkbox"/>	PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :**

<input checked="" type="checkbox"/>	PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un agrément :**

<input type="checkbox"/>	PC14. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :**

<input type="checkbox"/>	PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :**

<input type="checkbox"/>	PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :**

<input type="checkbox"/>	PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] <b>OU</b>	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des performances énergétiques et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.111-20-8-D du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :**

<input type="checkbox"/>	PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :**

<input type="checkbox"/>	PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet fait l'objet d'une concertation :**

<input type="checkbox"/>	PC16-4. <b>Le bilan de la concertation</b> et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:**

<input type="checkbox"/>	PC 16-5. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/> PC 16-6. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :**

<input type="checkbox"/> PC 16-7. <b>L'attestation</b> montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17. <b>Un tableau</b> indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/> PC 17-2 <b>Un tableau</b> indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/> PC18. <b>La délimitation</b> de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. <b>La mention de la surface</b> de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. <b>L'estimation sommaire</b> du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, <b>l'engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC22. <b>Un document</b> prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/> PC24. <b>La copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC25. <b>Une justification du dépôt de la demande</b> d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/> PC26. <b>La justification du dépôt</b> de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. <b>Les pièces à joindre</b> à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/> PC28. <b>Certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. <b>Certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. <b>L'attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/> PC30. <b>La copie des dispositions du cahier des charges</b> de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-1. <b>L'attestation</b> de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-2. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/> PC32. <b>Le plan de division</b> du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. <b>Le projet</b> de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/> PC 33-1. <b>Le formulaire</b> de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC34. <b>Le plan de situation</b> du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. <b>La promesse synallagmatique</b> de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/> PC36. <b>Une notice</b> précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/> PC37. <b>La copie de la lettre du préfet</b> attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/> PC38. <b>Le récépissé de dépôt</b> en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input type="checkbox"/> PC39. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :**

<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :**

<input type="checkbox"/> PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
--	---



# ANNEXE

## Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input type="checkbox"/> A1. <b>Un plan de masse</b> des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. <b>Une photographie</b> du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### 2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A3. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A5. <b>Une notice</b> expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. <b>Des photographies</b> des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A8. <b>Le descriptif</b> des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

## Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

#### 1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : ..... 79.64 m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que des locaux clos et couverts (2bis) à usage de stationnement non situés dans la verticalité du bâti : ..... m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement situés dans la verticalité du bâti : ..... m<sup>2</sup>  
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s)<sup>20</sup> : ..... m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Dont :					
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)				
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)				
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés				
Nombre total de logements créés					

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? .....m<sup>2</sup>

Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m<sup>2</sup>

#### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)				
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes				
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		79.64		
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)				

<sup>20</sup> Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement.

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
	Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

### 1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... 39.960m<sup>2</sup>

### 1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet affecte-t-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ?

Oui  Non

### 1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui  Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ?

Oui  Non

## 2 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

### 3 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (14) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

### 4 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

**Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception**

**Nouvelle adresse :** Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ..... BP : ..... Cedex : .....

**Si le déclarant habite à l'étranger :** Pays : ..... Division territoriale : .....

Date

11/01/2022

Nom et Signature du déclarant  
Jérôme FONTES



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

à jour au 7 mai 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

---

*Immatriculation au RCS, numéro* 852 407 170 R.C.S. Montpellier  
*Date d'immatriculation* 11/07/2019  
*Dénomination ou raison sociale* **URBA 275**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée à associé unique  
*Capital social* 100,00 Euros  
*- Mention n° 19399 du 07/05/2021* Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 07/01/2021  
*Adresse du siège* Cs 40935 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2  
*Activités principales* Etude, ingénierie, développement, financement, construction et exploitation de sites de production d'électricité en ce compris la production d'énergie.  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 10/07/2118  
*Date de clôture de l'exercice social* 30 avril  
*Date de clôture du 1er exercice social* 30/04/2020

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

---

**Président**

*Dénomination* URBASOLAR  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* Cs 40935 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2  
*Immatriculation au RCS, numéro* 492 381 157 RCS Montpellier

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

---

*Adresse de l'établissement* Cs 40935 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2  
*Activité(s) exercée(s)* Etude, ingénierie, développement, financement, construction et exploitation de sites de production d'électricité en ce compris la production d'énergie.  
*Date de commencement d'activité* 28/05/2019  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

Le Greffier



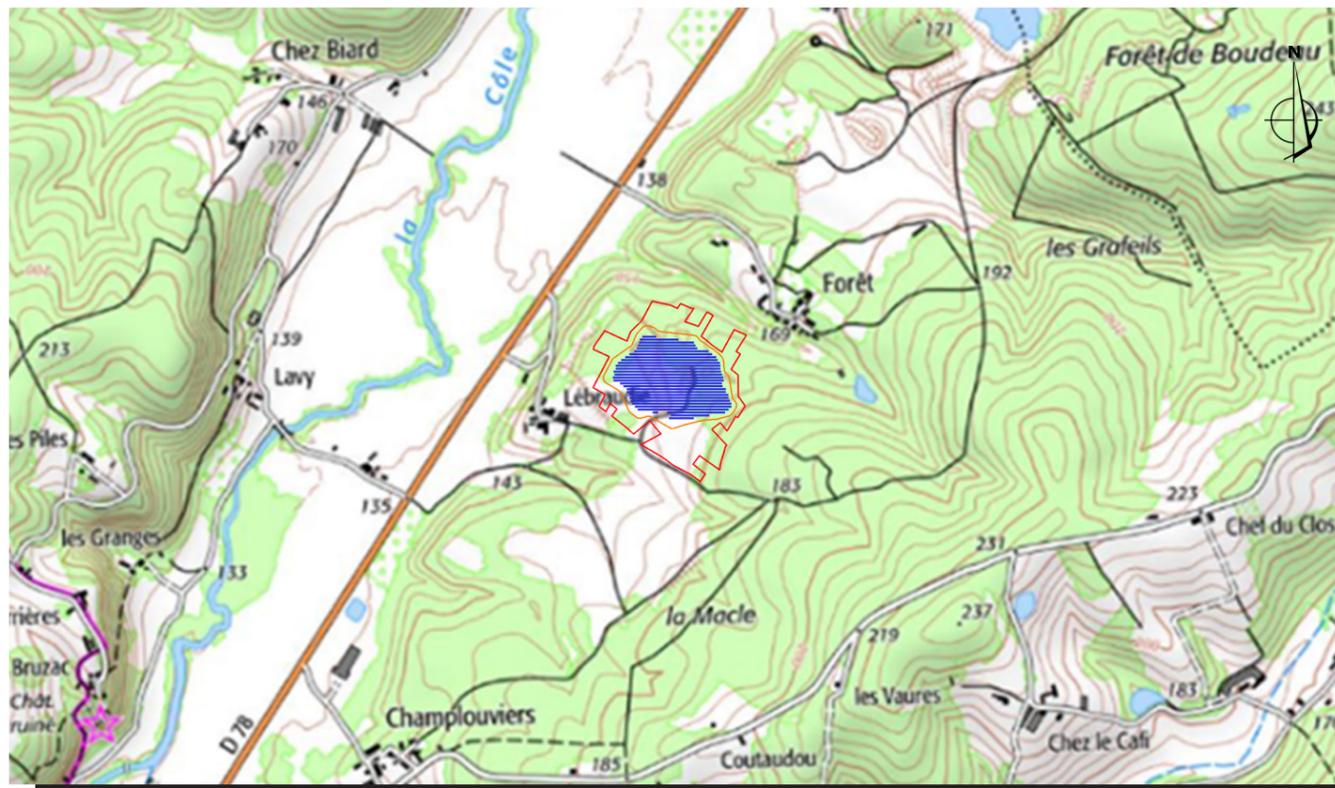
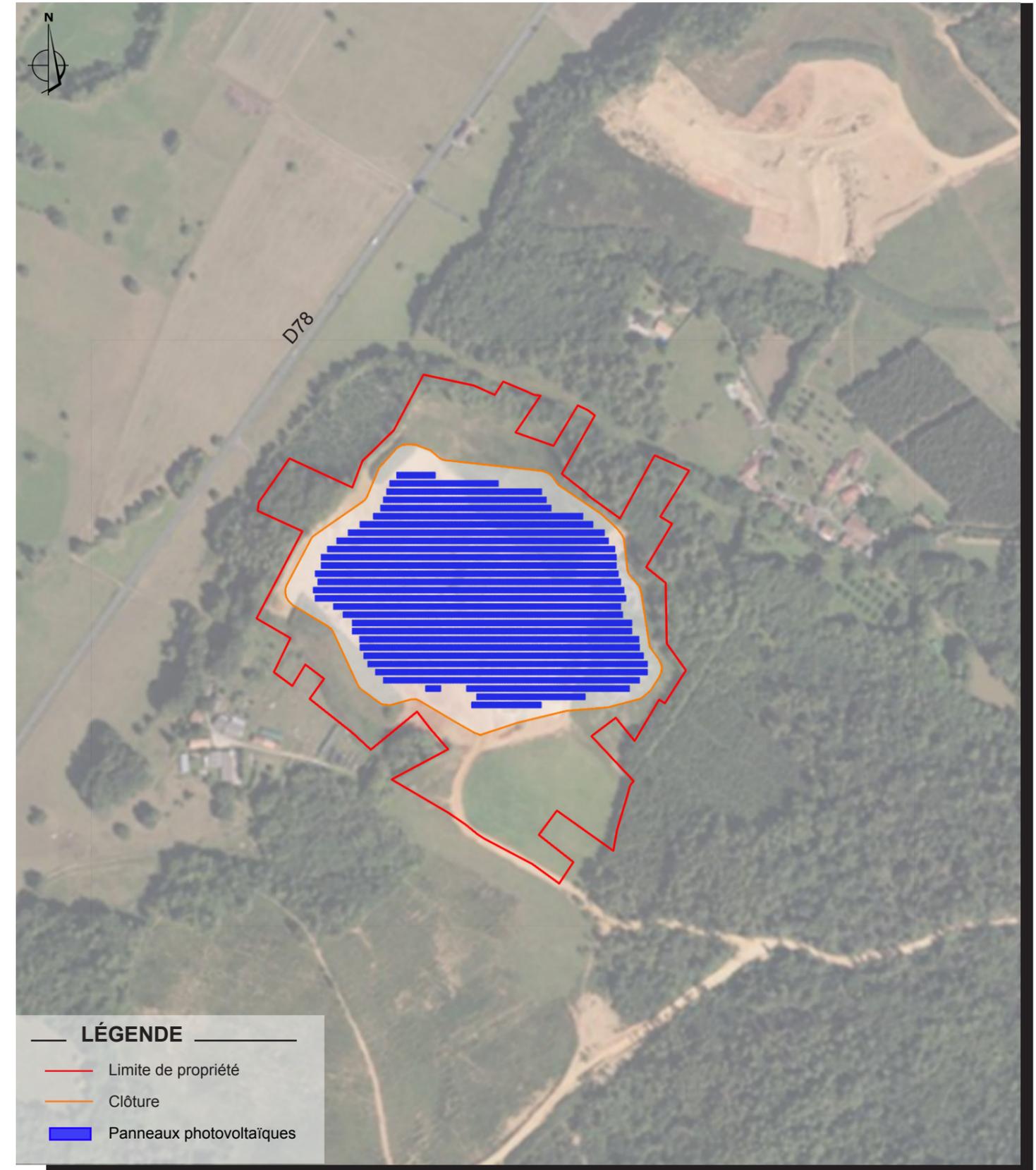
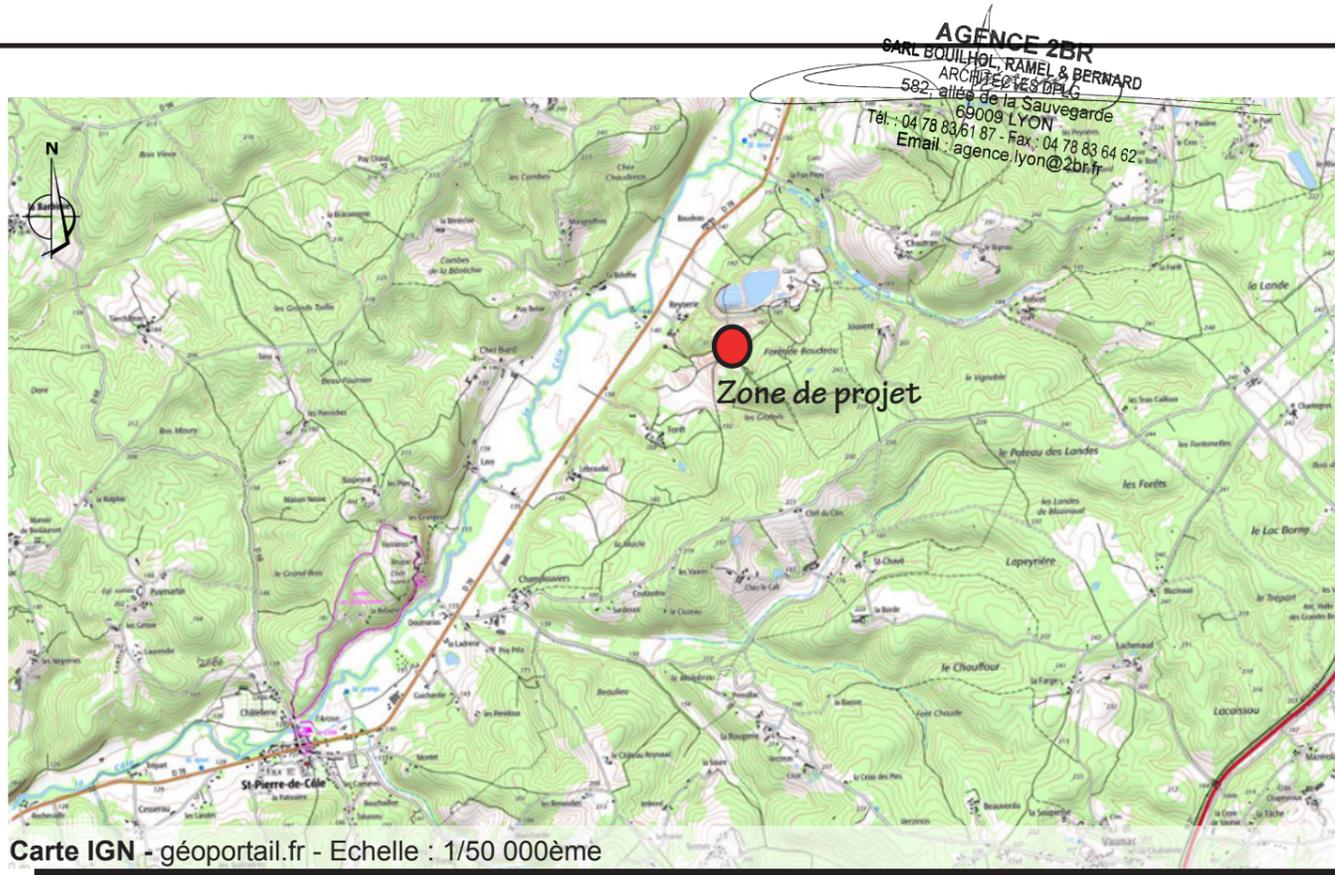
FIN DE L'EXTRAIT

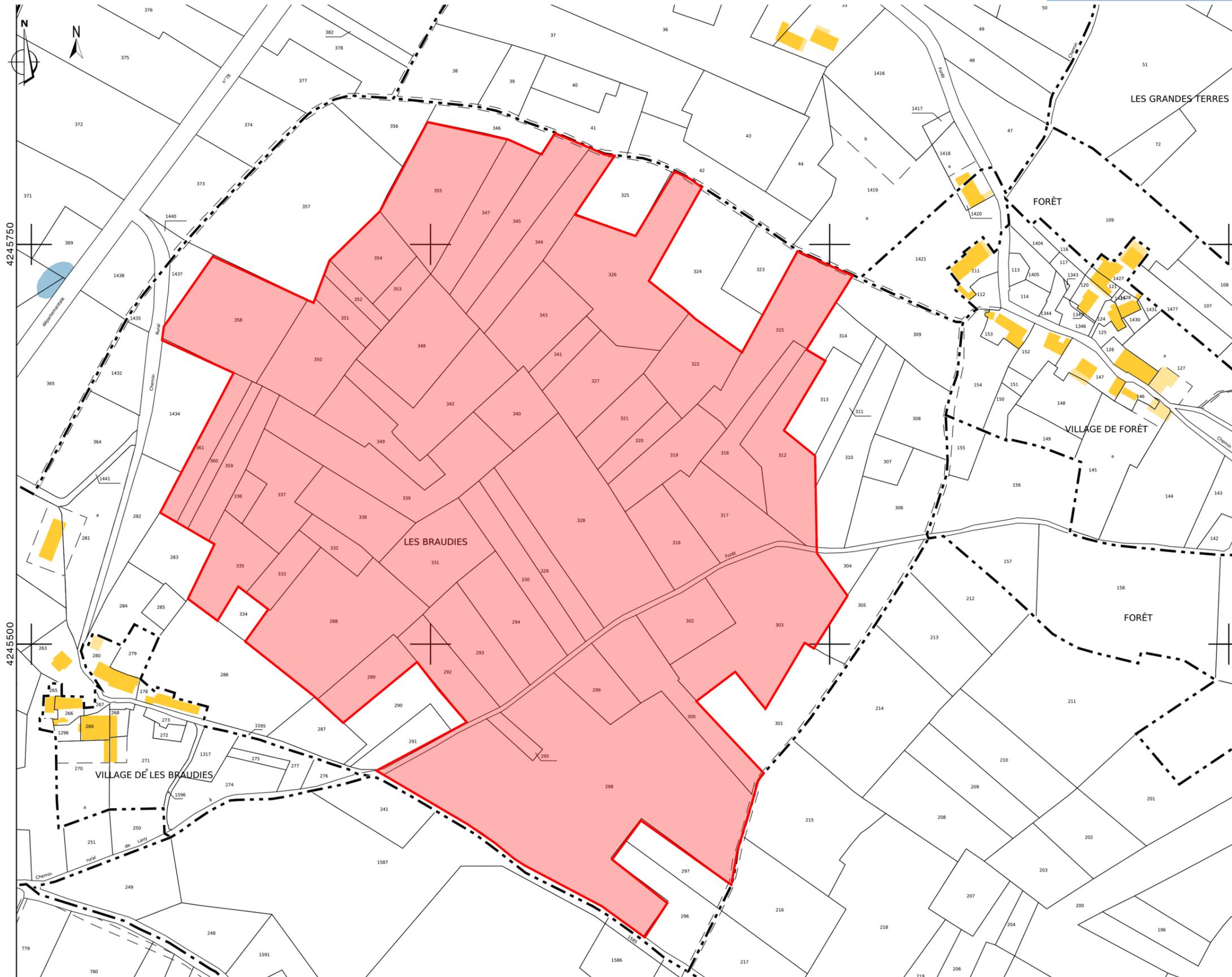
# PC1

## PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

*PC1.1 Plans de situation*

*PC1.2 Plan cadastral*





## LÉGENDE

 Limite de propriété

Cadastre - Echelle : 1/2 500ème

**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr



## Références de la parcelle 000 B 315

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 315</b>
Contenance cadastrale	<b>3 280 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 293

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 293</b>
Contenance cadastrale	<b>1 980 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 343

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 343</b>
Contenance cadastrale	<b>2 380 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 344

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 344</b>
Contenance cadastrale	<b>2 290 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 312

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 312</b>
Contenance cadastrale	<b>3 070 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 321

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 321</b>
Contenance cadastrale	<b>1 320 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 351

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 351</b>
Contenance cadastrale	<b>695 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 320

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 320</b>
Contenance cadastrale	<b>780 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 335

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 335</b>
Contenance cadastrale	<b>1 885 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 354

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 354</b>
Contenance cadastrale	<b>1 590 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 289

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 289</b>
Contenance cadastrale	<b>1 350 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 322

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 322</b>
Contenance cadastrale	<b>2 100 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 298

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 298</b>
Contenance cadastrale	<b>18 060 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 352

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 352</b>
Contenance cadastrale	<b>420 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 295

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 295</b>
Contenance cadastrale	<b>310 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 329

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 329</b>
Contenance cadastrale	<b>1 585 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 331

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 331</b>
Contenance cadastrale	<b>2 540 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 333

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 333</b>
Contenance cadastrale	<b>910 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 318

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 318</b>
Contenance cadastrale	<b>1 715 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

## Références de la parcelle 000 B 317

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 B 317</b>
Contenance cadastrale	<b>2 525 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LES BRAUDIES 24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

**AGENCE 2BR**  
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
 ARCHITECTES  
 682, allée de la Sauvegarde  
 69009 LYON  
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
 Email : agence.lyon@2br.fr

<b>Références de la parcelle 000 B 339</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 339</b> <b>4 280 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 332</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 332</b> <b>790 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 360</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 360</b> <b>755 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>
<b>Références de la parcelle 000 B 361</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 361</b> <b>1 210 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 348</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 348</b> <b>3 170 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 337</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 337</b> <b>2 150 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>
<b>Références de la parcelle 000 B 326</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 326</b> <b>5 105 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 353</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 353</b> <b>580 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 299</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 299</b> <b>1 340 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>
<b>Références de la parcelle 000 B 300</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 300</b> <b>2 595 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 340</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 340</b> <b>1 450 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 288</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 288</b> <b>5 565 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>
<b>Références de la parcelle 000 B 350</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 350</b> <b>2 570 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 355</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 355</b> <b>3 970 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 302</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 302</b> <b>1 770 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>
<b>Références de la parcelle 000 B 345</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 345</b> <b>2 450 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 338</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 338</b> <b>2 000 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 342</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 342</b> <b>2 960 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>
		<b>Références de la parcelle 000 B 349</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 349</b> <b>1 860 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>	<b>Références de la parcelle 000 B 328</b> Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse	<b>000 B 328</b> <b>6 560 mètres carrés</b> <b>LES BRAUDIES</b> <b>24800 SAINT PIERRE DE COLE</b>

**AGENCE 2BR**  
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
 ARCHITECTES  
 502 allée de la Sauvegarde  
 69009 LYON  
 Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
 Email : agence.lyon@2br.fr

## Références de la parcelle 000 B 359

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 359**  
 Contenance cadastrale **1 445 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 330

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 330**  
 Contenance cadastrale **1 855 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 358

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 358**  
 Contenance cadastrale **4 050 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 292

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 292**  
 Contenance cadastrale **1 540 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 327

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 327**  
 Contenance cadastrale **2 300 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 319

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 319**  
 Contenance cadastrale **1 920 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 341

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 341**  
 Contenance cadastrale **750 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 347

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 347**  
 Contenance cadastrale **1 980 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 294

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 294**  
 Contenance cadastrale **2 390 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 336

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 336**  
 Contenance cadastrale **440 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 316

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 316**  
 Contenance cadastrale **1 800 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 303

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 303**  
 Contenance cadastrale **5 950 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

## Références de la parcelle 000 B 326

Référence cadastrale de la parcelle **000 B 326**  
 Contenance cadastrale **5 105 mètres carrés**  
 Adresse **LES BRAUDIES**  
**24800 SAINT PIERRE DE COLE**

AGENCE 2BR  
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
 ARCHITECTES  
 582 - allée de la Sauvegarde  
 69009 LYON  
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82  
 Email : agence.lyon@2br.fr

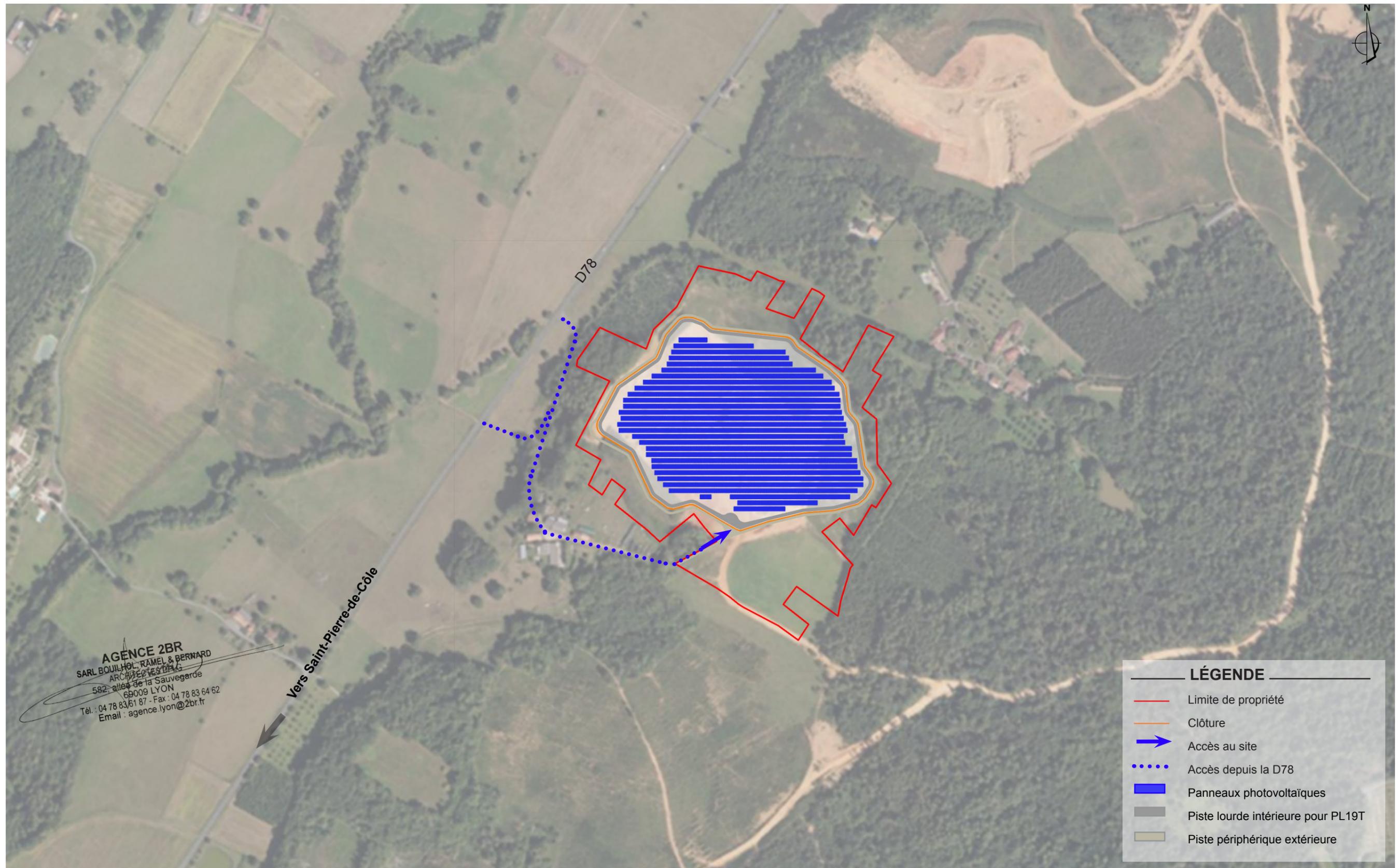
# PC2

## PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

*PC2.1 Plan d'accès au site*

*PC2.2 Plan de masse paysager des installations*

*PC2.3 Plan technique du projet*



**AGENCE 2BR**  
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
 ARCHITECTES DPLG  
 582, allée de la Sauvegarde  
 69009 LYON  
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
 Email : agence.lyon@2br.fr

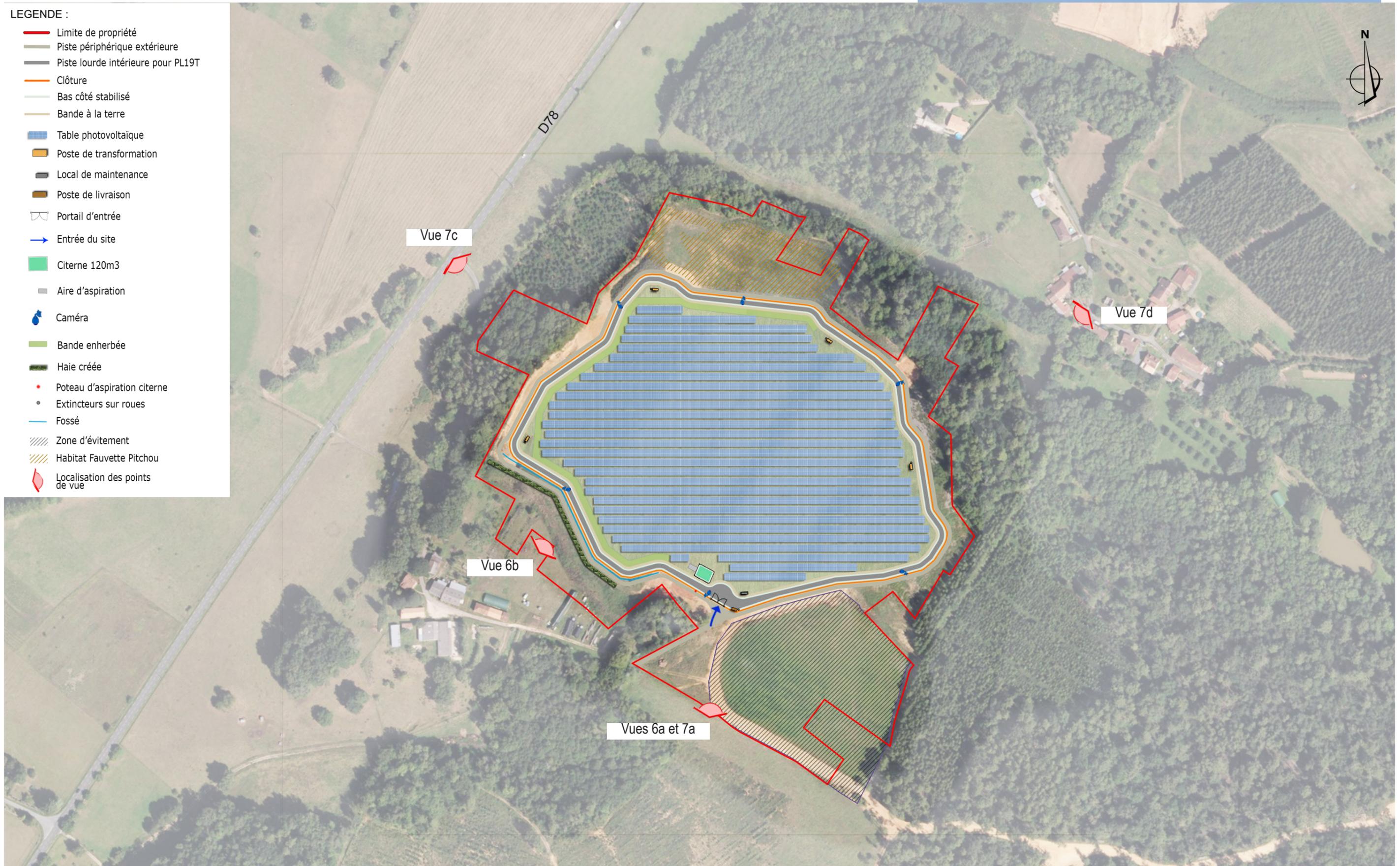
LÉGENDE	
	Limite de propriété
	Clôture
	Accès au site
	Accès depuis la D78
	Panneaux photovoltaïques
	Piste lourde intérieure pour PL19T
	Piste périphérique extérieure

Aérienne - google earth - Echelle : 1/3 000ème

# PC2.2 - PLAN DE MASSE PAYSAGER DES INSTALLATIONS - échelle 1/2000e

## LEGENDE :

-  Limite de propriété
-  Piste périphérique extérieure
-  Piste lourde intérieure pour PL19T
-  Clôture
-  Bas côté stabilisé
-  Bande à la terre
-  Table photovoltaïque
-  Poste de transformation
-  Local de maintenance
-  Poste de livraison
-  Portail d'entrée
-  Entrée du site
-  Citerne 120m3
-  Aire d'aspiration
-  Caméra
-  Bande enherbée
-  Haie créée
-  Poteau d'aspiration citerne
-  Extincteurs sur roues
-  Fossé
-  Zone d'évitement
-  Habitat Fauvette Pitchou
-  Localisation des points de vue



Aérienne - google earth - Echelle : 1/3 000ème

PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE - SAINT-PIERRE-DE-CÔLE (24) - JANVIER 2022

# Légende :

-  Clôture
-  Portail
-  Piste lourde intérieure pour PL19T
-  Bas-côté stabilisé pour un PL de 19T
-  Citerne 120m³
-  Aire d'inspiration citerne
-  Poteau d'aspiration citerne
-  Local maintenance
-  Poste de livraison
-  Limite cadastrale
-  Limite de propriété
-  Tables photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Caméra dôme motorisée
-  Accès au site
-  Haie à créer
-  Boisements existants
-  Bande enherbée créée
-  Bande à la terre
-  Piste périphérique extérieure
-  Zones habitat de la Fauvette pitchou
-  Zone d'évitement
-  Extincteur sur roues
-  Fossé
-  Localisation des vues



 <b>Construction d'une centrale photovoltaïque</b> 24800 SAINT-PIERRE-DE-CÔLE	
MAÎTRE D'OUVRAGE <b>Urba 275</b>	ADRESSE 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER
MAÎTRE D'ŒUVRE <b>2BR</b> Architecture	502 allée de la Sauvignarde - 69009 LYON 01800 MEXIMIEUX (tel) 04 78 83 81 87 (fax) 04 78 83 84 62 agence.lyon@2br.fr
<b>PC2.3 - PLAN MASSE TECHNIQUE DU PROJET</b>	
N° Document <b>PC</b>	
N° Dessin <b>21 053</b>	
Plan <b>PC</b>	
Indice <b>01</b>	
Date <b>01/12/2021</b>	
Echelle <b>1/750e</b>	Niveau de référence : 0.00 Remarques : (Non défini)
<b>DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	
0 01/12/2021 14 Plan original	
Indice	Date Dessinateur Objet de la modification

AGENCE 2BR  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

## Plan masse sur planche A0

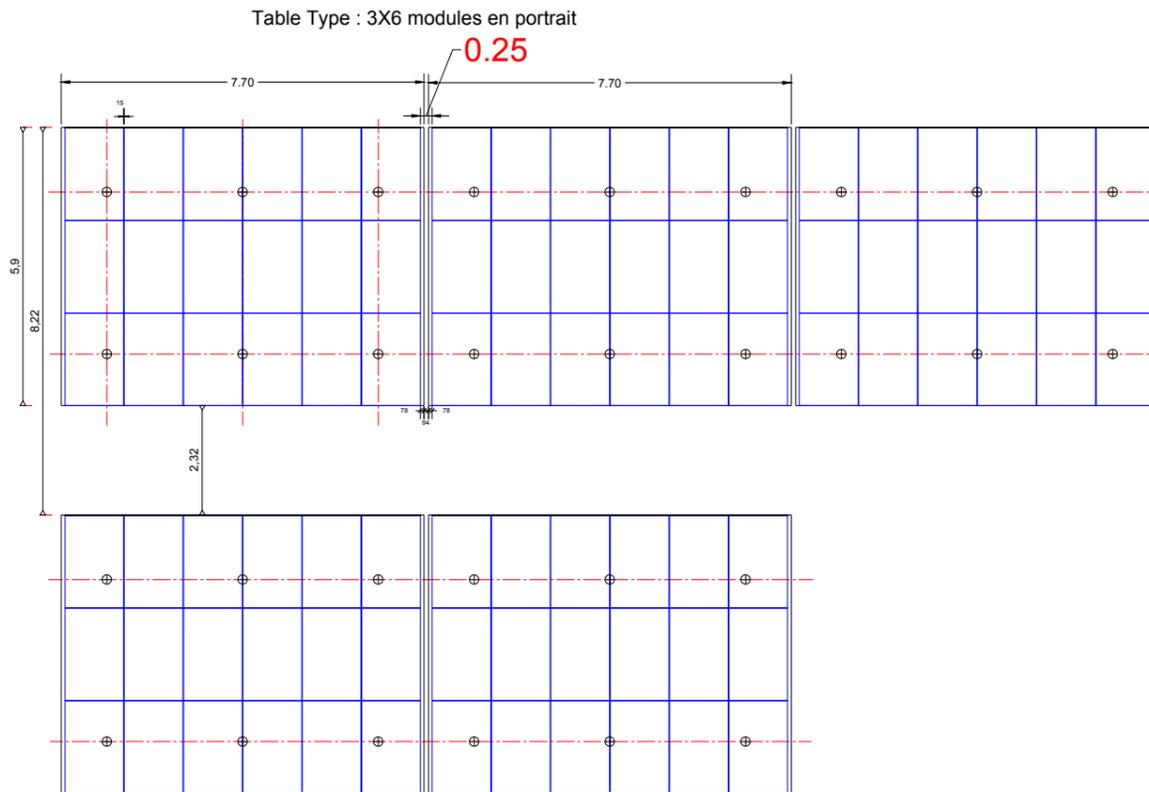
# PC3

## PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

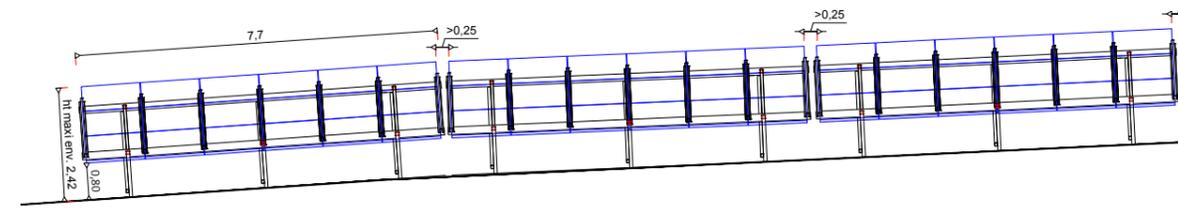
*PC3.1 Plans de détail des tables photovoltaïques*

*PC3.2 Coupes d'implantation des panneaux*

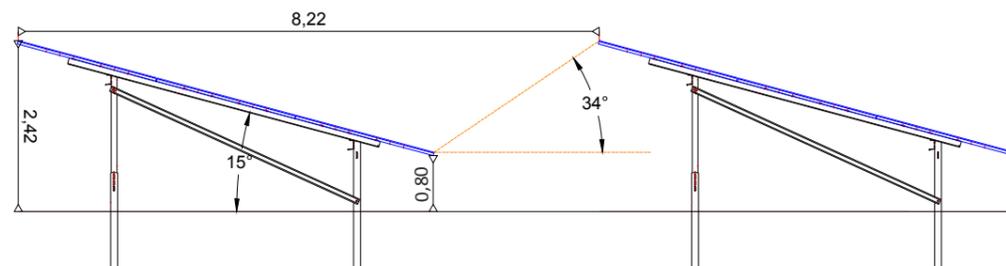
PLAN DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES SUR PIEUX- échelle 1/150e



COUPE LONGITUDINALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES SUR PIEUX - échelle 1/150e



COUPE TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES SUR PIEUX - échelle 1/100e

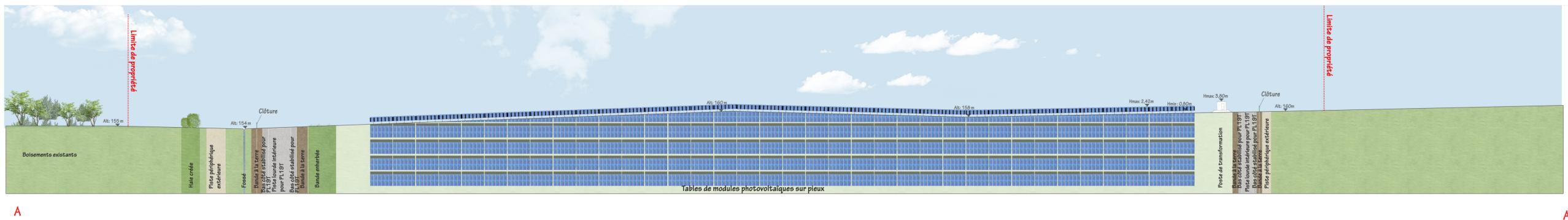


**AGENCE 2BR**  
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
 ARCHITECTES DPLG  
 582, allée de la Sauvegarde  
 69009 LYON  
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
 Email : agence.lyon@2br.fr

AGENCE 2BR  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

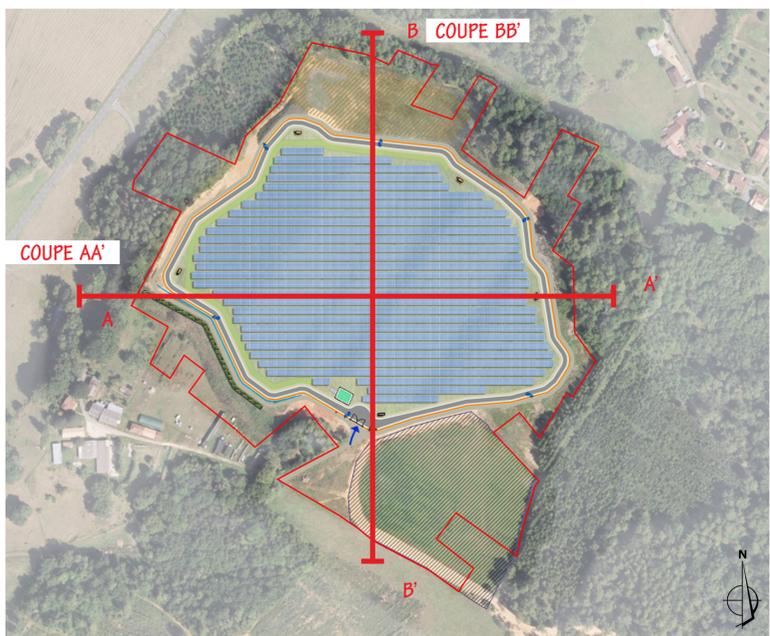
## Coupes sur planche A0

COUPE AA' : OUEST / EST DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - échelle 1/750e



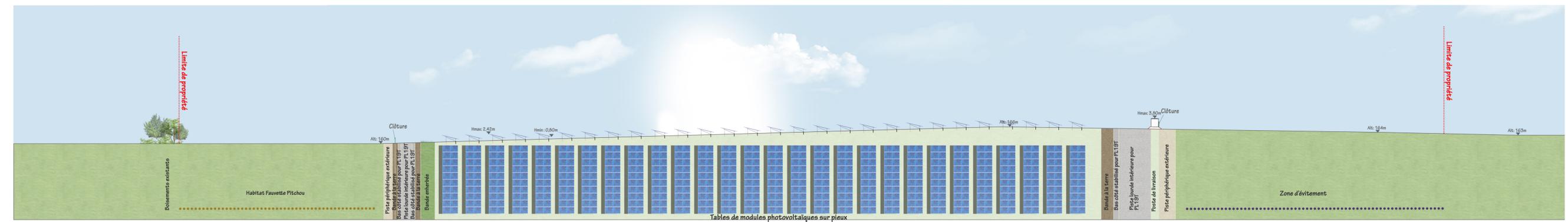
A

A'



Localisation des coupes

COUPE BB' : NORD / SUD DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - échelle 1/750e



B

B'

 <b>Construction d'une centrale photovoltaïque</b> ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME		<b>24800 SAINT-PIERRE-DE-CÔLE</b>	
MAITRE D'OUVRAGE <b>Urba 275</b>	ADRESSE 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER	tel : 04 67 64 46 44	
MAITRE D'OEUVRE 2BR <i>Architecture</i>	 582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON 5a route de St-Maurice de Gourdans 01800 MEXIMIEUX	(tel) 04 78 83 61 87 (fax) 04 78 83 64 62 agence.lyon@2br.fr	
N° Document <b>PC</b>	<div style="text-align: center;"> <b>PC3.2 - COUPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX</b>                        AGENCE 2BR                      SARL BOUILLON, WAMEL &amp; BERWARD                      ARCHITECTES PAYSAGISTES URBANISTES                      582 allée de la Sauvegarde                      69009 LYON                      Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62                      Email : agence.lyon@2br.fr                 </div>		
N° Dossier <b>21 053</b>			
Phase <b>PC</b>			
Indice <b>01</b>			
Date <b>01/12/ 2021</b>			
Echelle			
Niveau de référence + 0,00 <b>1/750e</b>	Remarques : (Non défini)		
<b>DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
0 01-12-2021 ur Plan original			
<b>Indice</b>	<b>Date</b>	<b>Dessinateur</b>	<b>Objet de la modification</b>

# PC4

## NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET

*PC4 Notice*

## 1- Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-de-Côle (24 800) dans le département de la Dordogne. Le site du projet se trouve à environ 28 km au nord-est de l'Agglomération de Périgueux et à environ 4 km au sud-ouest de la commune de Saint-Jean-de-Côle.

Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés au lieu-dit « Les Braudies » à environ 3 km au nord-ouest du bourg de Saint-Pierre-de-Côle. Ils sont situés sur les parcelles cadastrales de la section B N°288, 289, 292 à 295, 298 à 300, 302, 303, 312, 315 à 322, 326 à 333, 335 à 345, 347 à 355 et 358 à 361 appartenant à différents propriétaires privés.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol s'implante sur une ancienne carrière de quartz.

Les abords immédiats du site sont délimités :

- Au nord par le lieu-dit « Forêt »,
- A l'est par un massif forestier,
- Au sud par le lieu-dit « Les Braudies » et un parc photovoltaïque existant,
- A l'ouest par la RD 78.

## 2- Urbanisme

La commune de Saint-Pierre-de-Côle est dotée d'une Carte Communale approuvée le 3 septembre 2012.

Le zonage correspondant au site d'implantation du projet photovoltaïque sera en zone N de la carte communale, zonage autorisant les installations et constructions liées aux services publics ou d'intérêt collectif, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

Le projet photovoltaïque de Saint-Pierre-de-Côle est donc compatible avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune.

## 3- Réseaux

Le projet solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire et permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sera enterré à faible profondeur.

Une canalisation d'eau potable traverse le site en sa partie sud-est pour approvisionner en eau le lieu-dit « Les Braudies ».

## 4- Etat projeté du terrain et de la construction

### a) Aménagement du terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale, aux pistes de circulation SDIS, ainsi qu'à la réalisation de fouilles de fondation pour la mise en place des postes électriques.

### b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 7,4 ha environ ;
- Surface totale des panneaux photovoltaïques : 39 960 m<sup>2</sup> environ ;

Les capteurs photovoltaïques de la centrale solaire de Saint-Pierre-de-Côle seront installés en structures fixes, orientées plein Sud et inclinées d'environ 15°. 881 structures, positionnées sur des pieux battus, seront équipées de 18 modules.

Les modules photovoltaïques seront d'aspect bleutés et d'une puissance unitaire d'environ 500 Wc.

La hauteur de chaque table sera d'environ 2,42 m au plus haut et la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera de 0,80 m.

Pour assurer la conversion, le transport de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques et l'injection sur le réseau ENEDIS de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, 4 postes de transformation et 1 poste de livraison seront implantés sur le site. La hauteur de ces postes sera d'environ 3,80 m.

Des fouilles seront réalisées sur une surface équivalente à celles de ces postes électriques sur une profondeur d'environ 80 cm pour permettre leur mise en place.

Un local de maintenance d'une hauteur d'environ 2,60m, de type container, sera mis en place pour le stockage de matériel de maintenance.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie, une citerne souple de 120 m<sup>3</sup> sera implantée au sud des terrains, au niveau de l'entrée du site.

### c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2 m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméras de surveillance. Ces caméras au nombre de 6 reposeront sur un mât métallique de 3,50 m.

Afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation des espèces (petits mammifères et reptiles), la clôture sera équipée de passe-faune.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet, avec la mise en place d'une haie paysagère au sud-ouest pour occulter le projet depuis le lieu-dit « Les Braudies ». La végétation à l'ouest, au nord et à l'est du site sera maintenue.

Cette végétation sera aussi un atout sur le volet écologique du projet.

### d) Matériaux et couleurs des constructions

La clôture et le portail seront de couleur verte (RAL 6005 ou équivalent).

Les postes électriques seront de couleur verte (RAL 6005 ou équivalent).

Le local de maintenance sera de couleur verte (RAL 6005 ou équivalent).

Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise.

Les structures porteuses terrestre seront de couleur métallique (acier galvanisé).

Les voies de circulation seront réalisées en graves.

## e) Traitement des espaces libres et entretien

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation sera favorisée.

L'entretien du couvert végétal de la centrale sera réalisé 1 à 2 fois par an par un fauchage mécanique ou via du pâturage ovin.

## f) Principales mesures d'évitement et de réduction

L'ensemble des mesures prises dans le cadre de ce projet est détaillé dans l'étude d'impact.

## g) Accès au terrain

Le site du projet de parc photovoltaïque est accessible par la route menant au lieu-dit « Les Braudies » depuis la route départementale RD78, reliée au centre-bourg de Saint-Pierre-de-Côle.

Un portail verrouillé au sud des terrains permettra d'accéder dans l'enceinte clôturée de la centrale.

La centrale sera équipée d'une piste de circulation périphérique lourde interne, nécessaire à la maintenance et d'une piste périphérique externe permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Ces pistes auront respectivement une largeur de 4 m et 3 m. La piste périphérique lourde interne sera bordée de 1 m de part et d'autre de bande stabilisée puis de 1 m de bande à la terre côté clôture et 2 m de bande à la terre côté installations. La piste périphérique externe sera quant à elle complétée par une bande à la terre dépourvue de végétation.

**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

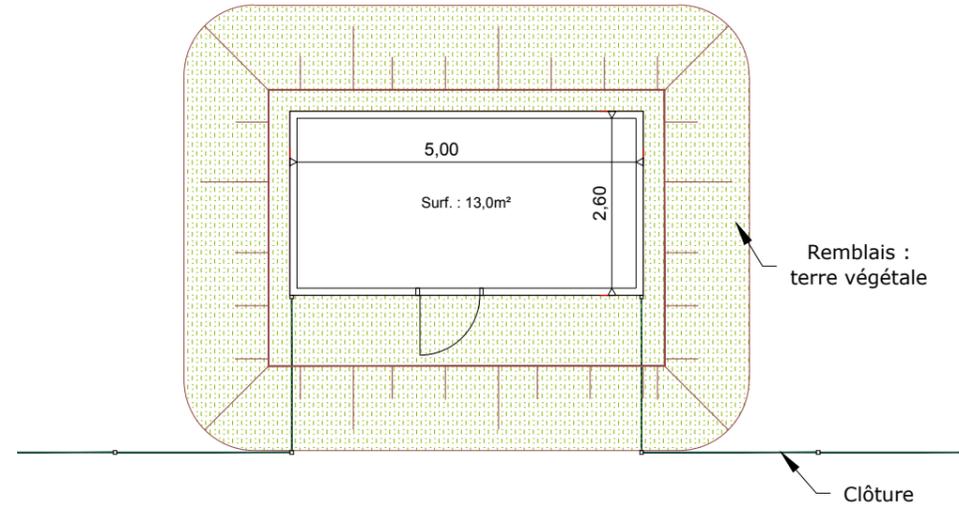
# PC5

## PLAN DES FACADES

- PC5.1 Plan de détails du poste de livraison*
- PC5.2 Plan de détails du poste de transformation*
- PC5.3 Plan de détails du local de maintenance*
- PC5.4 Plan de détails de la clôture et du portail*
- PC5.5 Plan de détails des caméras de surveillance*
- PC5.6 Plan et détails de la citerne souple pour sécurité incendie*

# PC 5.1 - PLAN ET FAÇADES DU POSTE DE LIVRAISON

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100

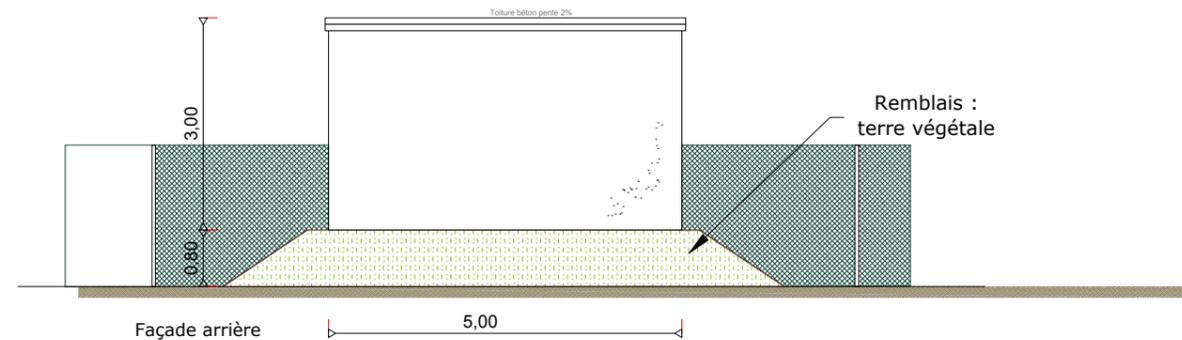
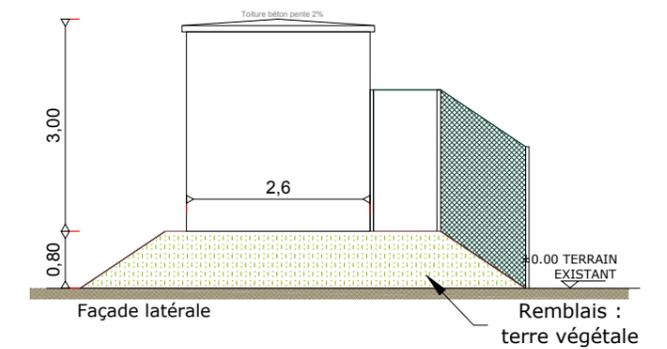
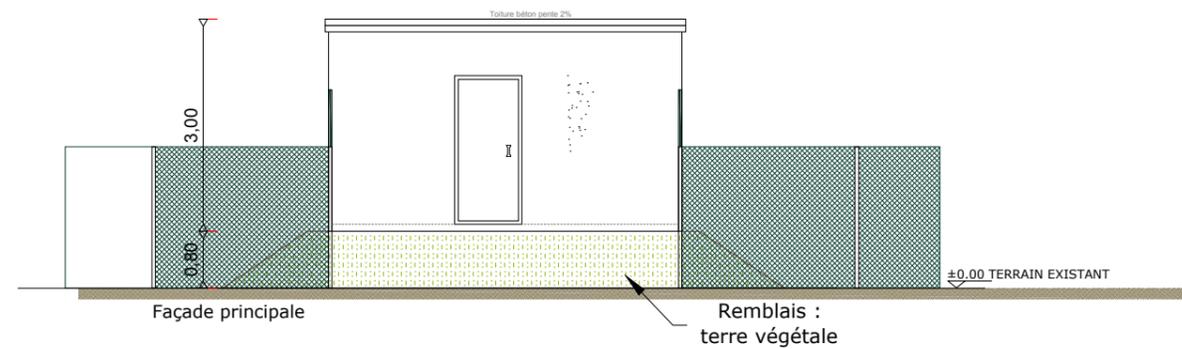
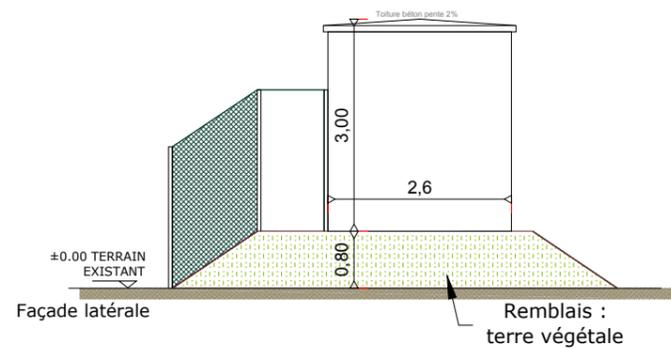


PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



**RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT**

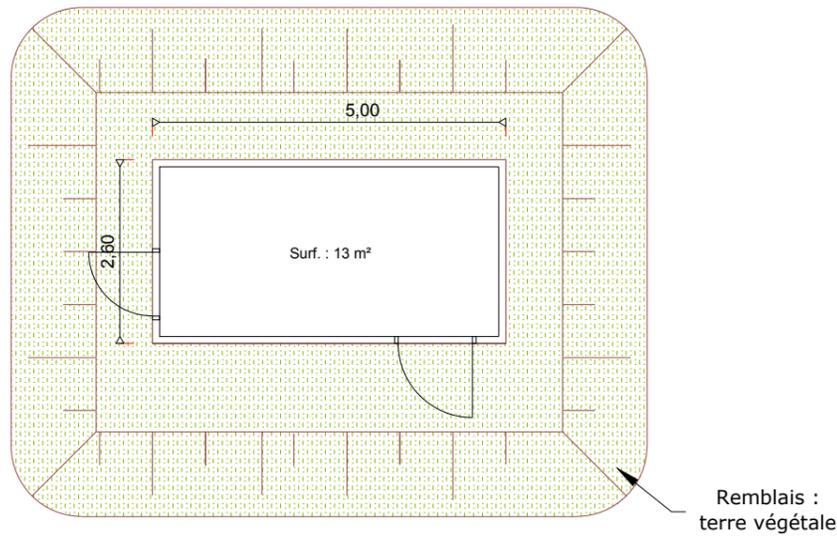
FAÇADES - Echelle 1:100



**AGENCE 2BR**  
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
 ARCHITECTES DPLG  
 582, allée de la Sauvegarde  
 69009 LYON  
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
 Email : agence.lyon@2br.fr

# PC 5.2 - PLAN ET FAÇADES DES POSTES DE TRANSFORMATION

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100

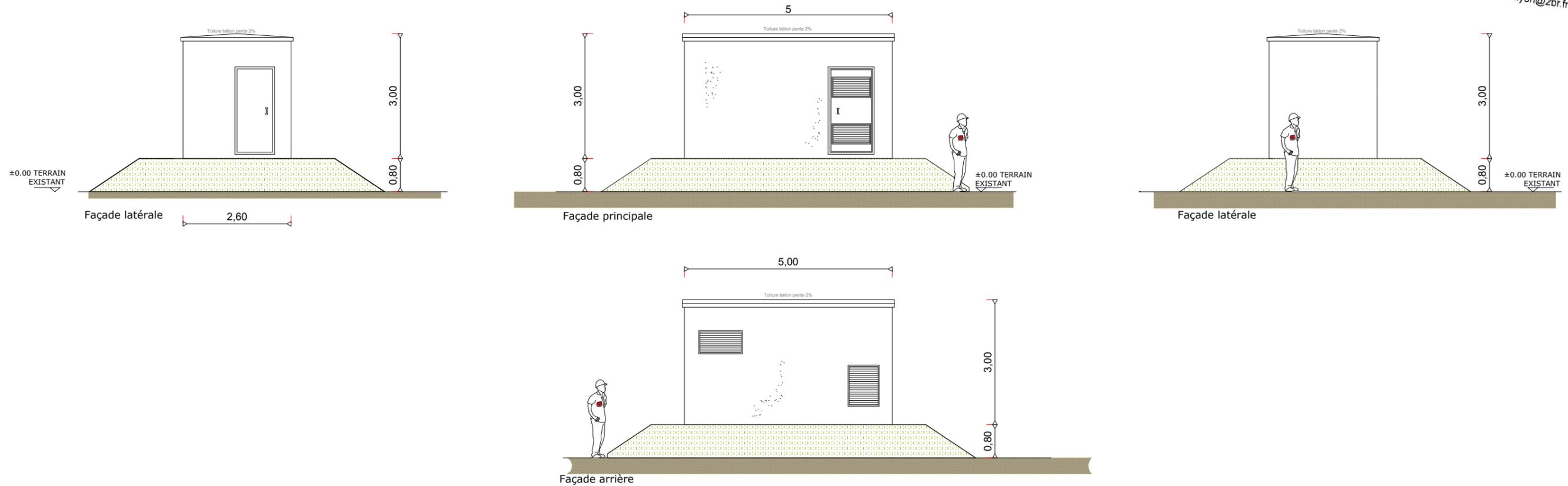


PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



**RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT**

FACADES - Echelle 1:100

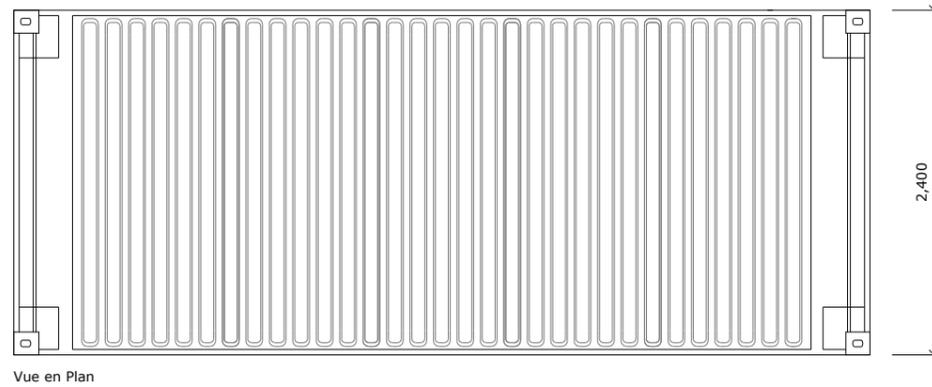


**AGENCE 2BR**  
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
 ARCHITECTES DPLG  
 582, allée de la Sauvegarde  
 69009 LYON  
 Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
 Email : agence.lyon@2br.fr

# PC5.3 - PLAN DE DÉTAIL DU LOCAL DE MAINTENANCE

## PLAN DE TOITURE - Echelle 1:50

Standard ISO 20'



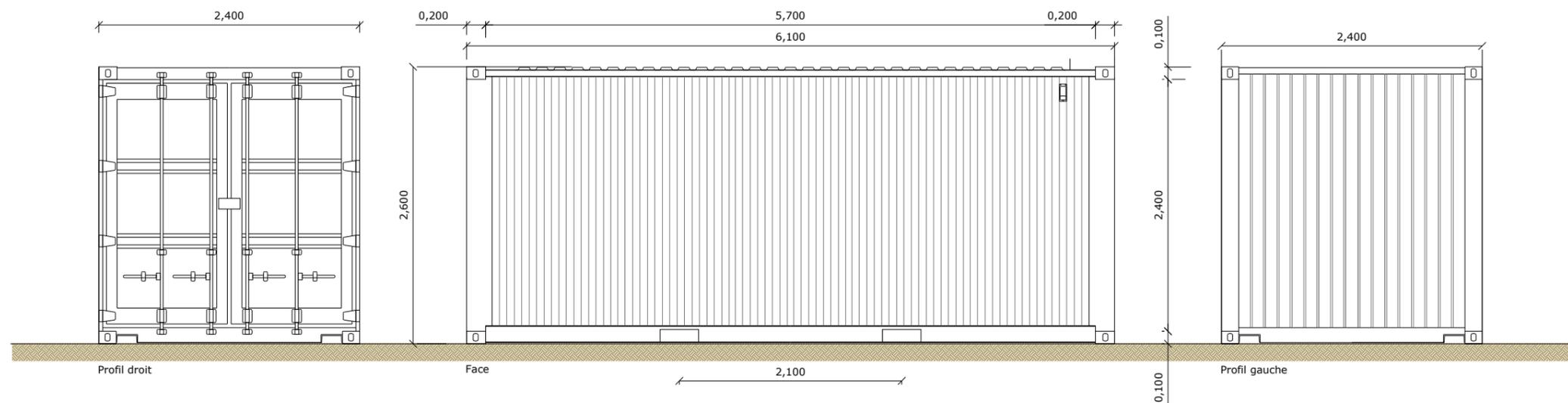
## PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



**RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT**

**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

## FACADES - Echelle 1:50



# PC5.4 - PLANS DE DÉTAIL DE LA CLÔTURE ET DES PORTAILS

DETAILS - ÉLÉVATIONS DU PORTAIL D'ENTRÉE ET DE LA CLÔTURE - échelle 1/50e

PLAN DE DETAIL DU PORTAIL RAL 6005 - Echelle 1:50



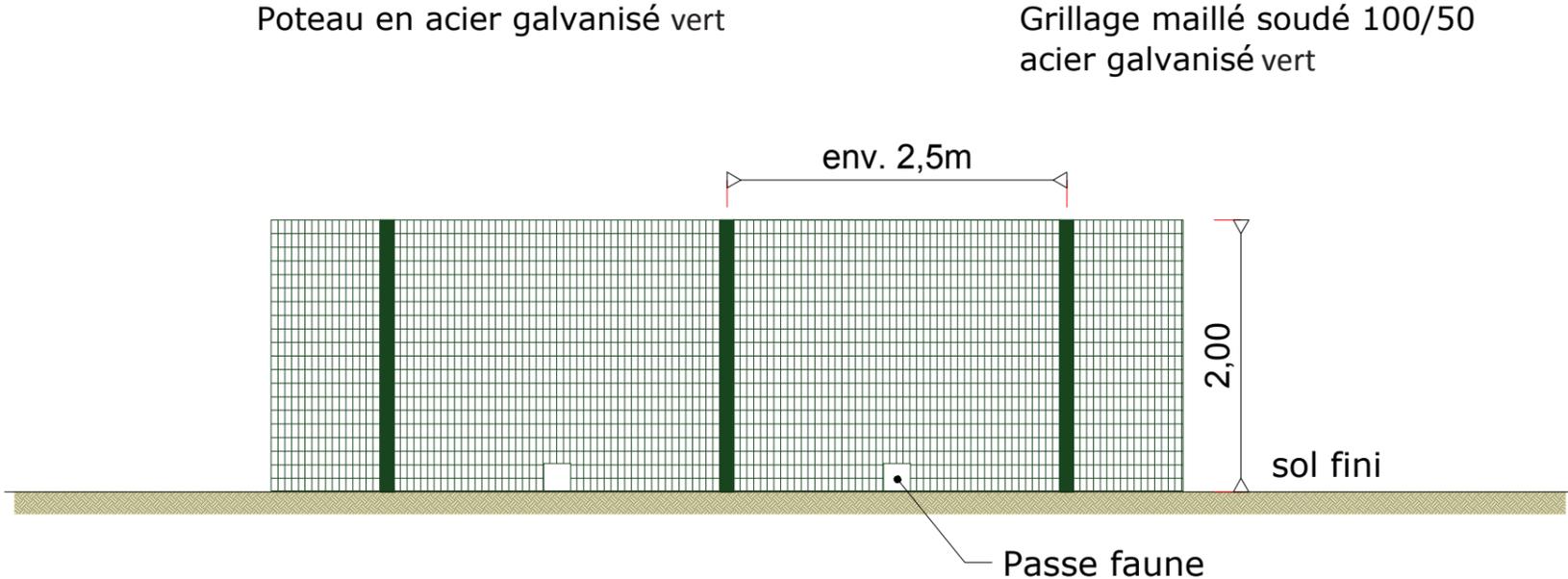
PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



 RAL DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

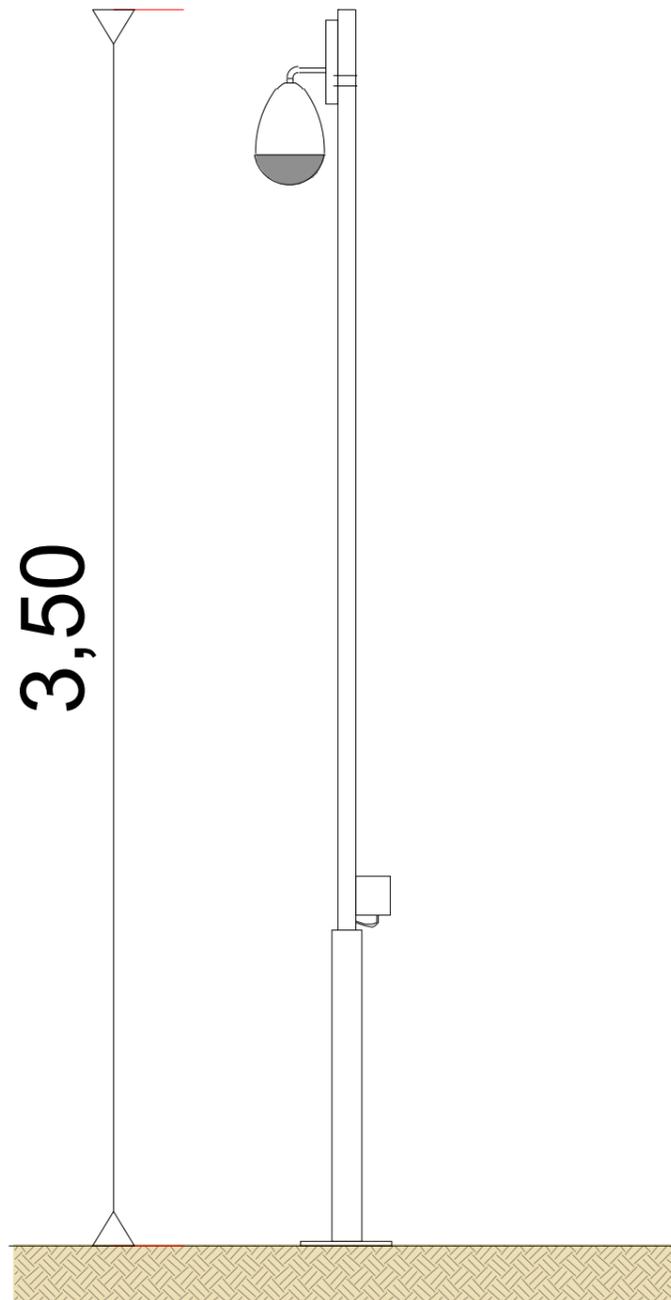
## PLAN DE DETAIL DE LA CLOTURE - Echelle 1:50



PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

AGENCE 2BR  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

DETAILS - ÉLÉVATIONS DE LA CAMÉRA - échelle 1/20e



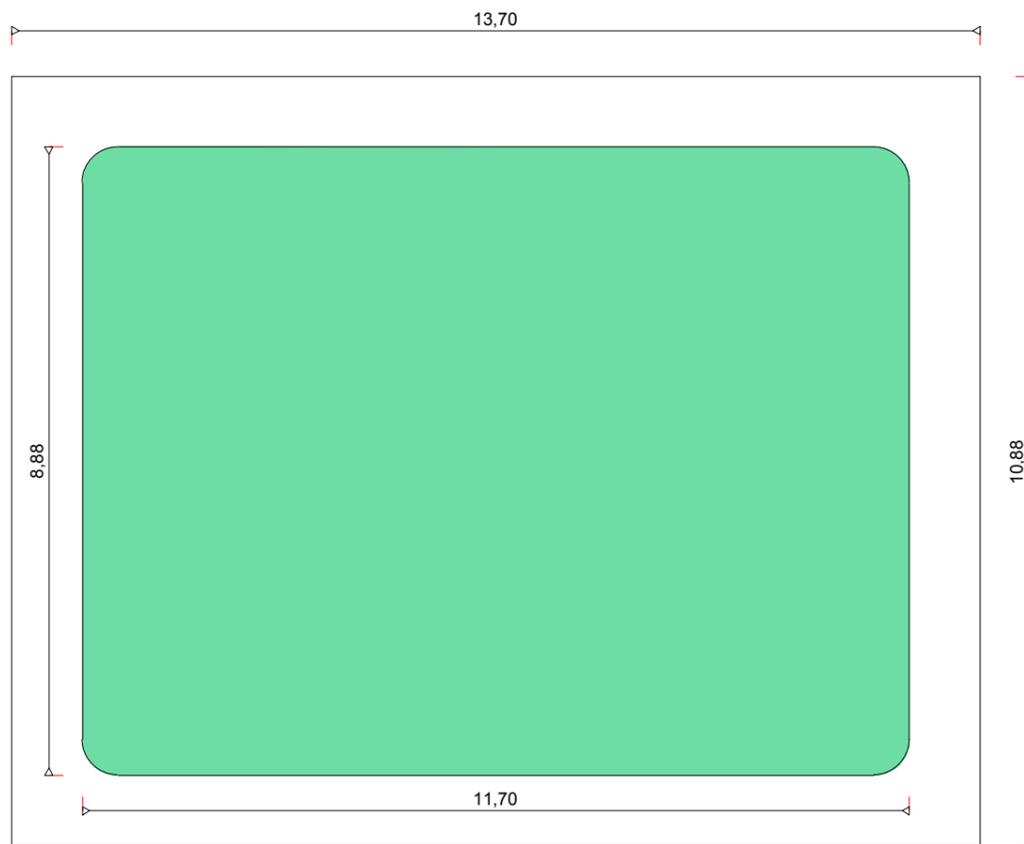
**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES DPLG  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr



Photographie d'illustration

**AGENCE 2BR**  
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD  
ARCHITECTES D.P.L.G.  
582, allée de la Sauvegarde  
69009 LYON  
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62  
Email : agence.lyon@2br.fr

DETAILS - PLAN DES CITERNES 120 M3 - échelle 1/100e

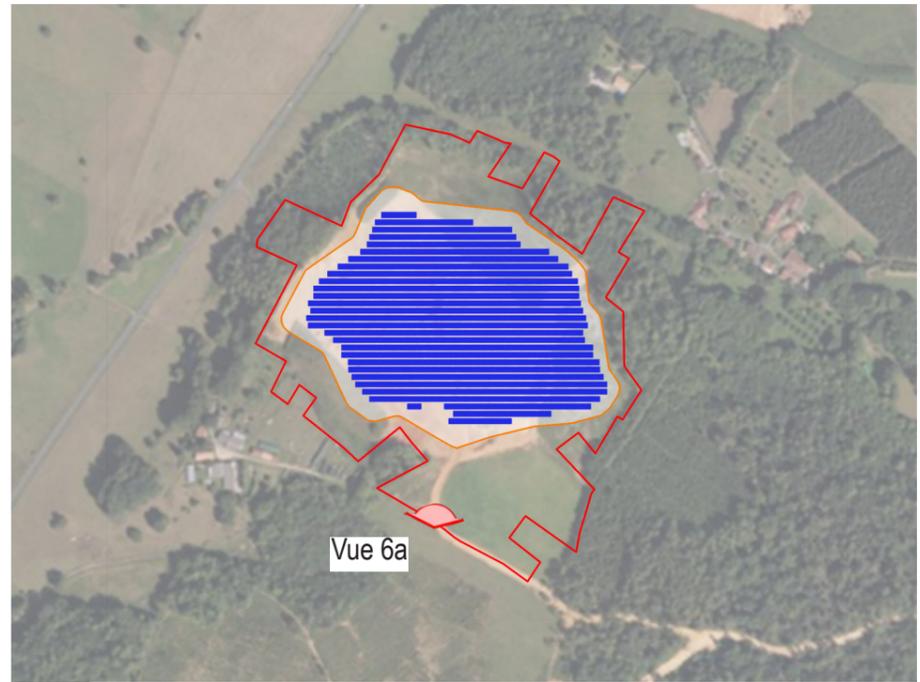


PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION

# PC6

**DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT  
D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET**

*PC6 Perspectives d'insertion*



Vue 6a

Localisation du point de vue



PC6a - Existant



PC6a - Projeté